gmr communautaire



Mini-guide

sur la saine gestion des matières résiduelles au sein d'une bibliothèque ou d'un centre communautaire

Pourquoi ce guide ?

Les **bibliothèques et les centres communautaires** sont des lieux rassembleurs qui accueillent chaque année des milliers de personnes en Mauricie. En plus d'offrir des services essentiels à la population, ils ont le pouvoir d'influencer positivement les habitudes de consommation et de gestion des matières résiduelles de leur communauté.

Le bac brun, le bac bleu, la boîte de consigne, les îlots de tri, la sensibilisation et l'information des usagers des bibliothèques et des centres communautaires sont des voies fondamentales pour détourner la matière de l'enfouissement. Malgré tout, elles sont encore sous-utilisées : des bacs noirs isolés dans les établissements, les changements réglementaires qui mêlent le personnel et les usagers, les équipements et affichages adaptés sont manquants… Tous sont des freins sur lesquels le projet GMR communautaire souhaite agir afin de rendre les bibliothèques et les centres communautaires **exemplaires** en gestion des matières résiduelles.

Ce guide a pour objectif d'outiller les gestionnaires et le personnel des bibliothèques et des centres communautaires afin de réduire les déchets et à optimiser le tri à la source par l'utilisation des équipements disponibles au sein de leur établissement.

Psst…

GMR, c'est pour la gestion des matières résiduelles !



Pourquoi c'est important ?

Selon le **Bilan GMR de 2023** de RECYC-QUÉBEC, la quantité de déchets éliminés est de **685 kg en 2023** alors que l'objectif provincial est de **525 kg par habitant par année**. Les matières éliminées demeurent pourtant largement valorisables : **les matières recyclables représentent 29 % des déchets éliminés et les matières organiques 25 %.**

On peut tout de même souligner certaines avancées :

- ✓ L'arrivée du bac brun en Mauricie a permis de détourner 27 %[1] des matières organiques des lieux d'élimination;
- ✓ Avant le déploiement de la Route du verre en Mauricie, moins de 30 % du verre des ménages québécois était acheminé au recyclage, laissant plus de 70 %[2] hors de cette filière;
- ✓ Avec l'arrivée de Consignaction, le taux de récupération des contenants consignés a atteint 72 %[3] en 2025;
- ✓ La loi sur la modernisation de la collecte sélective responsabilise désormais les producteurs d'emballages afin qu'ils soient tenus responsables de leur circulation et de leur valorisation. Depuis sa mise en œuvre, tous les emballages sont acceptés dans le bac bleu, ce qui encourage fortement la réduction des déchets : 87 %[4] des matières ont été récupérées en 2025.

C'est dans ce contexte que les bibliothèques et les centres communautaires peuvent **jouer un rôle concret** en mettant en place des **infrastructures adaptées**, en **sensibilisant** et en **responsabilisant** les usagers aux bonnes pratiques.

1 Source : Enercycle.
2 Source : Bellemarre.
3 Source : Consignaction.
4 Source : EEQ.

Comment agir ?

Que ce soit dans une bibliothèque ou un centre communautaire, le meilleur moyen d'action en GMR est de respecter la hiérarchie des 3RV-e : la **Réduction à la source**, le **Réemploi**, le **Recyclage**, la **Valorisation** (compostage) des matières puis, s'il n'y a aucune autre alternative, l'**Élimination** des résidus, soit les ultimes.

1 Réduction à la source
Éviter de produire des déchets.

2 Réemploi
Donner une seconde vie aux objets.

3 Recyclage
Transformer les matières récupérées.

4 Valorisation
Donner une nouvelle utilité aux matières compostables.

5 Élimination
En dernier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre option.

Les fiches suivantes présentent des actions concrètes pour chacun de ces niveaux, afin de vous aider à les intégrer au sein de votre établissement.

FICHE 1

La réduction à la source

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Bibliothèque :

- ✓ Privilégier l'achat en vrac (fournitures);
- ✓ Réduire les achats de papier et de suremballage;
- ✓ Utiliser le verso des feuilles déjà imprimées comme brouillon;
- ✓ Réduire les impressions de documents.

Centre communautaire :

- ✓ Installer une station de remplissage d'eau et de pichets;
- ✓ Réduire les impressions (envoyer les horaires, inscriptions et communications par voie numérique);
- ✓ Installer un séchoir à main dans les salles de bain.



FICHE 2

Le réemploi

Le réemploi consiste à prolonger la vie utile des objets en les réutilisant plutôt que de s'en servir pour un usage unique et de les jeter ensuite. En plus de réduire les déchets, il permet de lutter contre l'obsolescence programmée et de rentabiliser les objets.

Bibliothèque :

- ✓ Réutiliser le matériel (affiches, décorations, boîtes et fournitures de bureau);
- ✓ Donner une seconde vie aux livres retirés en les donnant ou en les vendant quand ils ne sont pas trop usés;
- ✓ Conserver et réutiliser les nappes, décorations, jeux et matériel d'animation lors d'activités.

Centre communautaire :

- ✓ Utiliser de la vaisselle réutilisable (assiettes, verres, ustensiles, tasses, plateaux, bols);
- ✓ Réutiliser et réparer le mobilier plutôt que de le remplacer;
- ✓ Réemployer le matériel événementiel (nappes, décoration, panneaux directionnels, etc.);
- ✓ Créer une banque municipale de réemploi (centraliser les objets et fournitures encore utilisables afin que différents organismes et employés municipaux puissent les réutiliser).



Exemple pour un événement :

La vaisselle jetable pour un buffet simple de 200 personnes :

Il faut prévoir environ 240 assiettes en carton, 300 à 400 gobelets en carton, 240 ustensiles en plastique et 360 serviettes en papier.



240 assiettes en carton + **300 à 400** gobelets en carton + **240** ustensiles en plastique + **360** serviettes en papier

=

Cela représente

36,2 kg

de CO_2 éq.

soit l'équivalent de

180 km

parcourus en voiture.

Psst... L'ensemble des équipements du projet GMR Communautaire sont issus ou encouragent l'usage du réemploi!

FICHE 3

Le recyclage

Bien trier, c'est la clé pour donner une chance aux objets d'être recyclés (papier, carton, emballage, imprimés, verre et contenants consignés).



Bibliothèque :

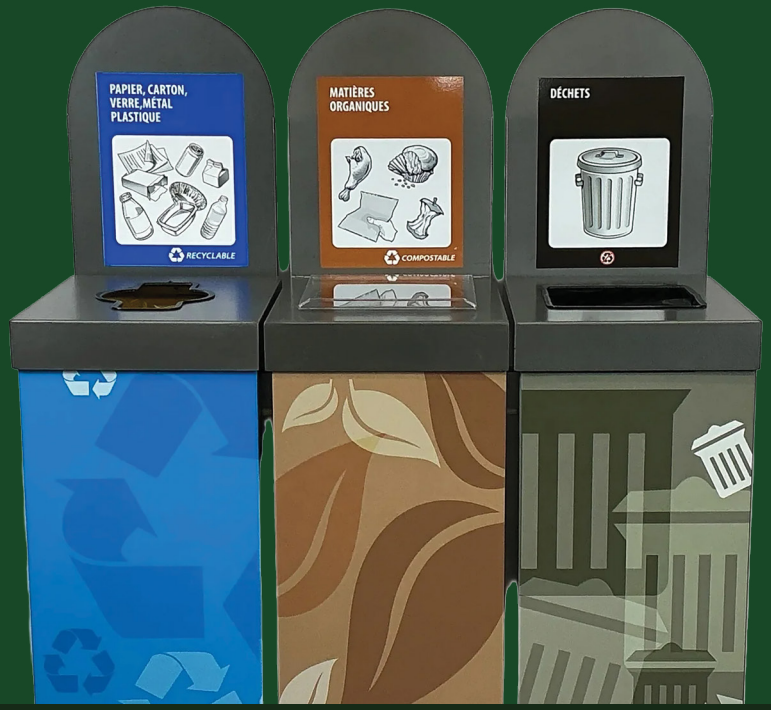
- ✓ Installer des bacs bleus dans chaque bureau;
- ✓ Réduire le nombre de poubelles comme effet dissuasif;
- ✓ Retirer les bacs de déchets proches des imprimantes;
- ✓ Apposer des affiches signalétiques sur chaque bac bleu pour rappeler ce qui est admis.

Centre communautaire :

- ✓ Disposer toujours d'un bac bleu à côté d'un bac de déchet (ne pas isoler un bac de déchet seul dans un secteur);
- ✓ Installer des îlots de tri dans les salles, corridors et espaces communs;
- ✓ Ajouter des stations de tri supplémentaires lors des événements (fêtes, activités sportives, etc.);
- ✓ Afin de réduire les erreurs de tri, apposer des affiches signalétiques claires dans des lieux stratégiques (bacs, îlots, cuisines, etc.);
- ✓ Afficher l'emplacement de la cloche de verre la plus proche et encourager les gens à l'utiliser après une activité;
- ✓ Installer des boîtes de consignes pour les contenants admissibles (pas seulement les canettes).



Îlots de tri



FICHE 4

Le compostage et la valorisation



Composter permet de redonner à la terre ce qui en provient, plutôt que de laisser les matières organiques se décomposer pendant des centaines d'années dans un lieu d'enfouissement.

Le bac brun est arrivé en Mauricie en 2023. En plus de détourner les résidus alimentaires des lieux d'élimination, il offre la possibilité de redonner une autre vie à ces matières qui servent d'engrais pour enrichir les sols et aussi de produire du gaz naturel renouvelable.

Bibliothèque :

- ✓ Installer un bac de cuisine lors de la tenue d'événements;
- ✓ Sensibiliser et informer les usagers à l'importance du compostage (proposer des activités en lien avec le compostage, se donner des défis collectifs pendant la Semaine québécoise de réduction des déchets, etc.;
- ✓ Ajuster le calendrier de l'entretien et responsabiliser le personnel pour bien vider les contenants.

Centre communautaire :

- ✓ Informer les usagers de la collecte des matières organiques (clause au contrat de location de salle);
- ✓ Installer un îlot de tri ou un bac brun;
- ✓ Installer des bacs de cuisines dans les cuisines collectives avec l'affichage des matières acceptées;
- ✓ Apposer des affiches dans les toilettes pour la mise du papier à main au bac brun;
- ✓ Sensibiliser et féliciter les usagers et le personnel pour l'impact positif de leur effort lorsqu'ils compostent;
- ✓ Ajuster le calendrier de l'entretien et responsabiliser le personnel pour bien vider les contenants.

Valoriser : récupérer les matières afin qu'elles soient valorisées dans des filières appropriées.

Bibliothèque :

Piles et batteries

Collecter et acheminer les piles et les batteries (Boîte Appel à Recycler ou apport à l'écocentre le plus proche[1]).



Cartouches d'encre

Collecter et acheminer les cartouches d'encre (Inscription au système de récupération de cartouches avec Mira ou dépôt à l'écocentre le plus proche).



1 Contactez votre écocentre pour connaitre la procédure à suivre!

Centre communautaire :

Matériel électronique

Mettre à disposition du personnel et des usagers un espace pour collecter et apporter le matériel électronique à l'écocentre le plus proche, afin qu'il soit valorisé dans des filières appropriées.



FICHE 5

La transmission aux usagers



La communication aux usagers et au personnel est essentielle, car elle permet de :

- ✓ Donner une visibilité de la saine GMR au sein de votre établissement;
- ✓ Assurer une meilleure participation des usagers en les responsabilisant;
- ✓ Faciliter le travail des personnes qui s'occupent de l'entretien;
- ✓ Réduire la quantité de déchets et tendre vers des lieux zéro déchet!

La transmission de la responsabilité sur la saine GMR aux usagers peut être réalisée par différentes actions :

Bibliothèque :

- ✓ Proposer des livres et des sélections thématiques en GMR sur la consommation responsable;
- ✓ Offrir un espace de jeu éducatif en GMR;
- ✓ Mettre à disposition des bacs bleus;
- ✓ Retirer les bacs de déchets ou n'en proposer qu'un petit;
- ✓ Informer et mettre à disposition un bac de cuisine pour la collecte des résidus alimentaires lors de la tenue d'événements;
- ✓ Afficher les objectifs et les résultats de performance du lieu pour encourager les efforts.



Centre communautaire :

- ✓ Intégrer une clause aux contrats de location de salle;
- ✓ Mettre un plan de salle indiquant les lieux de disposition des matières (à ajouter au contrat de location de salle);
- ✓ Développer un guide d'événement écoresponsable et le proposer à vos contrats de location de salle;
- ✓ Apposer des affiches signalétiques à jour et cibler les lieux stratégiques;
- ✓ Sensibiliser les principaux traiteurs locaux sur l'importance d'offrir des services avec le moins d'emballage possible et de vérifier s'il y a vraiment des besoins pour la vaisselle jetable.

Exemple :

Clause - Gestion des matières résiduelles

« Le locataire doit trier adéquatement les matières générées lors de l'utilisation de la salle et les déposer dans les contenants prévus à cet effet. Des affiches signalétiques sont mises à disposition pour informer des matières acceptées dans les contenants. Il est interdit de déposer des matières recyclables ou organiques dans les déchets lorsque des contenants de tri sont disponibles. Le locataire doit laisser les lieux propres et disposer de ses matières conformément aux consignes municipales. »

Savez-vous ce qui est accepté dans le bac ?



Bac bleu

Tous les emballages, contenants et imprimés.





Consigne

Contenants de boisson de 100 ml à 2 l.

https://consignaction.ca/consigne/quoi-consigner/contenants-vises-non-vises/





Matière organique

Le papier brun des salles de bain va dans le compost !



En cas de question ou de doute ?

cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca

ÇA VA OU ?



Tous les choix d'équipements dans le cadre du projet GMR Communautaire ont été établis afin qu'ils soient adaptés à vos besoins et dans une logique - toujours - de hiérarchie des 3RV.

Le projet GMR communautaire est financé par le Fonds de soutien à l'environnement Mauricie, une initiative issue de l'Entente sectorielle en environnement et développement durable de la Mauricie, soutenue par les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, l'Agglomération de La Tuque, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs.

Québec

gmr communautaire

ENVIRONNEMENT
MAURICIE